Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

La voix du patrimoine de Sienne

Année 2010

1er semestre

N° 23

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Vœux et réforme territoriale. 1

La vallée de la Sienne 2

Le CAUE de la Manche 2

Jacob Dubosq 3

Champrépus 4

Sommaire :

- Les vœux de bonne et heureuse année permettent de se projeter vers l'avenir des territoires de coopération intercommunautaire. Le Val de Sienne est peut-être une réponse.
- Le CAUE de la Manche vient de publier dans sa revue « Ricochets » un article sur les cimetières de la Manche. Il est disponible dans les mairies et sur demande en version PDF à l'association
- Jacob Dubosq, fondeur de cloches. Premier d'une série d' articles permettront de mieux connaître ces fondeurs de cloches qui s'établirent à Quibou, Landelles (bourg) et Percy (le Hamel aux Louveaux).
- Qui étiez-vous messieurs Regnault ? Suite de la biographie consacrée à cette famille dont certains membres reposent dans le cimetière de Champrépus. Les croix de fonte qui marquent ces sépultures sont exceptionnelles.

Bonne et heureuse annee à tous et vœux de coopération intercommunautaire en phase avec la réforme territoriale

J'ai la joie avec les membres du conseil d'administration de l'association, de vous présenter nos vœux les meilleurs à l'occasion de ce nouvel an. L'association intercommunautaire de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne : Gavray-Percy-Villedieu, continue son cheminement. La décision des membres du bureau d'affecter les gains de l'association va lui permettre de s'investir dans chacun des objectifs fixés. Nous ne manquons pas de projets pour la sauvegarde du patrimoine comme le patrimoine funéraire en fonte. Il y a aussi les lavoirs de Villedieu pour lesquels nous attendons toujours la décision municipale. Chacun des trois territoires des EPCI de Gavray-Percy-Villedieu sera concerné au fur et à mesure des projets. La réforme territoriale appelle les élus à dépasser les zones si peu denses et propose le regroupement volontaire des communautés de communes.

Le val de Sienne avec les trois EPCI de Gavray-Percy-Villedieu pourrait être une première réponse à une gestion intercommunautaire à laquelle d'autres territoires pourraient être adjoints. La réflexion dépend de la volonté des élus d'aller plus loin dans un bassin habitué à vivre ensemble. La quasi-totalité des communautés se sont figées dans les limites cantonales, mais correspondent-elles à des bassins de vie ?

Les élus devront se déterminer d'ici peu de temps. Il est toujours plus facile de proposer une coopération intercommunautaire. La réforme proposée laisse beaucoup de liberté aux élus, à eux de travailler à l'intérêt commun.

La baie de Sienne à Heugueville-sur-Sienne

L'abbatiale de Saint-Sever

Aucune région n'est plus curieuse, aucune moins visitée que le bassin de la Sienne. Et pourtant, dans ce vaisseau dont les parois festonnées s'arrondissent de Saint-Sever à Montchâton : que de souvenirs historiques !

(Clermont Clouet, auteur de : Excursion de Villedieu à Hambye et à Saint-Denis-le-Gast par la Roche Tesson, Orbehaye, Percy, Sourdeval, La Haye, et retour par La Baleine en 1872)

Le mont Robin à Percy

Le Caue de la Manche communique sur les cimetières

Le service conseil architecture urbanisme et environnement de la Manche dans son dernier numéro 20 (novembre 2009) de Ricochets communique sur les cimetières. Cette publication s'inscrit dans la prise d'intérêt pour les sites funéraires par de nombreux CAUE de France. De très intéressantes publications et très utiles initiatives sont prises par exemple en Vendée, en Eure et Loire.

Monsieur Jean-Yves Guillou, président du CAUE s'est chargé de l'éditorial que je reproduis en intégralité : « **situés traditionnellement autour des églises lorsque, à l'origine l'espace le permettait, les cimetières font partie du paysage de nos bourgs. Puis devenus trop exigus dans de nombreuses villes, ils ont fait l'objet d'extensions que l'on a placées à l'extérieur. Certains cimetières, rattrapés par le développement urbain, ont même obligé les municipalités a trouver de nouveaux sites. Or déplacer un cimetière, voire un monument aux morts, est un acte politique fort, mais très sensible à l'égard de l'opinion, bien des maires pourraient en témoigner. Parallèlement, notre société a peu à peu fait évoluer le rapport à la mort et au souvenir.**

La création d'extensions ou de cimetières *ex nihilo* nécessite aujourd'hui la prise en compte de critères philosophiques, urbanistiques, sociaux, sociologiques et, bien entendu, religieux, en intégrant l'aspect multi-confessionnel. De ce fait, la conception des cimetières amène a sortir des schémas classiques. Les collectivités abordent de plus en plus leur aménagement sous des formes paysagères qui permettent tout à la fois l'expression d'une pensée collective contemporaine et le respect individuel à l'égard des défunts. Concevoir un cimetière relève ainsi de compétences éprouvées car, outre l'aspect fonctionnel, il s'agit d'un véritable acte d'aménagement où symbolique, croyance et philosophie doivent trouver leur place ».

Les dossiers traitent :

- De la lente évolution du cadre législatif ;
- Des nouveaux cimetières et de la symbolique végétale ;
- De l'agrandissement du cimetière, un projet communal tout en sensibilité ;
- Un autre regarde sur l'entretien des cimetières ;
- Des ifs de nos villages, ifs éternels ;
- Des cimetières militaires.

La Vallée de la Sienne : un territoire riche d'un patrimoine bâti, industriel, ethnographique, naturel et bocager

La vallée de la Sienne avec son point culminant, le mont Robin à Percy, d'où l'on découvre un panorama exceptionnel, est aussi un bassin formé par son fleuve, La Sienne, dont les berges sont entretenues et valorisées, et ses principaux affluents : l'Airou, La Bérence, La Hambyotte, La Gièze, la Vanne. Sa ville principale est Villedieu dont la richesse et la diversité patrimoniale : bâti ancien, cours, quais, lavoirs, musées, industrie et artisanat, ethnographie, n'est plus à démontrer. Se sont des monuments de très grand intérêt : abbaye de Hambye, site archéologique du château de Gavray, site naturel et bâti de La Baleine ; abbaye, ermitage et forêt de Saint-Sever, site exceptionnel des temples protestants du Chefresne, se sont aussi des églises remarquables : Villedieu, La Lande d'Airou, Le Mesnil-Aubert, (CLMH) ; Montaigu-les-Bois, l'Orbehaye, La Meurdraquière, Saint-Martin-le-Vieux, (IISMH). La baie de Sienne, le site du château de Regnéville-sur-Mer. Un patrimoine mobilier religieux d'une très grande diversité parmi lequel de nombreuses protections au titre des Monuments Historiques. Un réseau dense de chemins de terre de randonnées pédestres, équestres, vététistes valorisés par les EPCI. Les véloroutes « Entre plage et bocage » (Bréhal), Montmartin-sur-Mer, « Entre Sienne et Soulles » (au départ de Hambye). La foire de Gavray est un incontournable rendez-vous annuel. La découverte de la faune et de la flore de la Sienne, en kayak. Que dire de ses habitants, des fabrications de terroir. Oui vraiment, elle a de multiples atouts, cette vallée de la Sienne, qui ne sont pas tous cités, à faire valoir. Des outils pour la découvrir existent mais il manque un véritable référent.

Jacob Dubosq fondeur de cloches

Voici, avant d'entreprendre un essai historique sur cette famille de fondeurs de cloches, je vous propose une transcription intégrale de l'inventaire après-décès du sieur Jacob Dubosq établi à Landelles (canton de Saint-Sever) en l'étude de Me Jean-François Costil. Le manuscrit est conservé en 8 E 14642 aux archives départementales du Calvados.

Jacob Dubosq, pour mémoire, est le père de Jeanne-Catherine qui épousera Gilles-François Grente, fondeur de cloches.

L'an mil sept cent soixante / dix neuf le dixième jour de novembre / viron neuf heures de matin par nous Jean / François Costil notaire royal à Landelles / soussigné / à la requête et présence d'Anne / Jeanne Colasse veuve de Jacob / Dubosq en son vivant fondeur de cloches / demeurante en la paroisse de Landelles / etablie tutrice principale de leurs enfants / mineurs par délibération de leurs parens / paternels et maternels exercée en la haute / justice de cedit lieu le jour d'hier düment / signée et scellée par laquelle ladite tutrice / et parens sont en sumission de faire procéder / aux inventaires et répertoires des biens / meubles, effets, lettres et écritures délaissés / par ledit deffunt auquel inventaire nous / avons procede / en présence du sieur Pierre / François Dubosq marchand fondeur, Louis / Michel Labbé et Noël Jean Charles / Colasse, tuteurs actionnaires et parens / délégués de laditte tutelle des paroisses / de Quibou, St Sauveur-de-Bonfossé et / Courson, présence aussi de Jean Jérôme / Jamet et de Jean Cochard, tous deux de Landelles / témoins et pour quoy nous nous sommes transporté / au bourg et paroisse de Landelles au domicile où est / décédé led sr Dubosq / Premièrement / Dans le domicile dudit feu sieur Dubosq / nous avons rensaigné sous la cheminée une / petite crémaillère, un trois pieds de fer, / une tuile de potin, une pelle à feu, une / tourneresse, deux broches, deux landiers, / un garde-feu, une paire de pinces, le tout / estimé par ladite veuve et parens a la / somme de six livres cy 6 # / a côté une couche de bois chêne dans laquelle / est une paillasse, un lit de plume, un / traversin, une courte pointe, un demi tour / de lit de droguet jaune estimé comme / dessus à la somme de quatre-vingt livres / compris deux draps de toile commune / cy 80 # / Item sept chaises empaillées, une petite / table avec son tiroir dans lequel il n'y a rien / un petit gueridon, une autre table avec son / plion, un petit baris dans lequel il n'y a rien / un fus de tonneau défoncé dans lequel il y / a rien, le tout estimé comme dessus à la somme / de vingt-quatre livres cy 24 # / Item deux petits charlits, une paillasse, une / courte pointe, une castalogne de laine, deux / vieux lits dans lesquels il y a quelque peu de / plume, un traversier remplit de plume / trois draps de toile commune le tout / estimé à la somme de cinquante-quatre livres / cy 54 # / Item une petite commode ouvrante à deux volets / dans laquelle s'est trouvé deux pots de / dans lesquels il peut y avoir trente livres / de beurre et graisses, / deux terrignes, deux petits plats et une / assiette de fayence, deux petites sallières de / cristail, le tout estimé à la somme de vingt / quatre livres cy 24 # / Item une marmite de viron trois à quatre / pots, une autre de viron un pot avec une / couverture de fer, une cuiller de fer, une / petite écumoire, deux petits chaudrons, une / petite poille et un bassin, le tout d'airein, / deux petits flambeaux de cuivre, une lampe / de fer blans, deux petits plats de fayence / le tout estimé à la somme de seize livres / compris une petite caraphe cy 16 # / Item deux roüets a fil, un dévidoir, une sciette, / une verloppe, un fer à dresser, une paire de / balance de cuivre, une paire d'écarde, une / étrille, deux petittes mesures d'osier, une corde / avec son crochet pour tirer de l'eau, deux / petits passoirs, un petit balancier de fer, un petit / marteau, le tout estimé comme dessus à quatorze / livres cy 14 # / Item un cassolin de fer, un vuide brequin, un / pied de chat de fer, un valet de fer, deux / grandes limes, sept petits ciseaux et gouges / une petite hache, deux viels trubles, un / petit marteau, le tout estimé à la somme de / treize livres dix sols cy 13 # 10 s / Item dans la chambre de dessus ledit domicile / une couche a tombeau dans laquelle s'est trouvé / un lit, un traversier remplit de poil de lapin, / un petit sac dans lequel il y a viron sept a / huit livres de même poil, deux draps, un bassin, / une couverture de laine, un vieux tour de lit / de fil en œuvres le tout estimé comme / dessus à la somme de cinquante-sept livres / cy 57 .

A suivre...

Elle est belle la vallée de la Sienne !

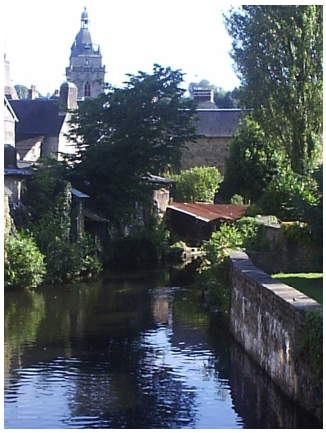

La Sienne à Villedieu et les lavoirs en rive.

Le site du château de Gavray

Le pont de La Baleine

Chemin de la Roche à La Colombe

Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

Sources archivistiques :

- Registres de catholicité de Champrépus
- État-civil de Champrépus, du Mesnil-Amand
- Délibérations municipales de Champrépus
- Enregistrement de Villedieu et de Gavray : déclarations de successions (série 3 Q)
- Notariat de Gavray (5 E 4094) et de Villedieu (5 E 22271)
- Contrat de concession en mairie de Champrépus
- Copie du cadastre napoléonien

Qui etiez-vous messieurs Regnault?

Désiré-Marie est élu par ses confrères le 16 janvier 1876 pour être délégué aux élections sénatoriales. Son ascension se poursuit avec son élection comme adjoint au maire le 28 mai 1884. Il est élu maire de la commune le 31 octobre 1886 en remplacement de **Dominique Olive**. **Adolphe Herbert** sera son adjoint. Un conseil municipal composé de MM : **Regnault Désiré, Briault François, Rommy Jules, Herbert Adolphe, Addes Pierre, Briens Armand, Lepeltier Ferdinand, Auvray Ferdinand, Duval Auguste, Desvages Prosper, Lechevalier Emmanuel et Herbert Benoni**, est installé le 17 mai 1896 et **Désiré Regnault** est réélu maire par 11 voix. Il est absent pour la réunion du 15 août 1897 qui se déroule sous la présidence de **d'Adolphe Herbert**, son adjoint. Il s'agissait de préparer les listes électorales. **Désiré-Marie Regnault** s'éteint le 26 août 1897. Le conseil municipal se réunit le 24 octobre 1897, sous la présidence **d'Adolphe Herbert**. **Jean Tropès** est installé, dans ses fonctions de conseiller municipal, en remplacement de **Désiré Regnault** et **Adolphe Herbert** est élu maire. **Ernest-Marie Regnault**, son fils, avait précédé son père dans la tombe une semaine auparavant. Il meurt le 19 août 1897 à l'âge de 31ans. L'acte d'inhumation renseigné par le curé du Mesnil-Amand permet d'apprendre que la sépulture eut lieu le 21 août 1897, « *sur l'autorisation **d'Adolphe Herbert**, village de l'Aumône, faisant les fonctions de maire. Nous curé du Mesnil-Amand, soussigné, en présence de MM **Lebas**, curé de Beauchamps, **Anquetil**, curé du Mesnil-Villeman et **Pichard**, curé de Champrépus, avons inhumé à la 2e classe, le corps de **Ernest Regnault**, domicilié au Mesnil-Amand, décédé au domicile de son père, maire de Champrépus, qui était venu le voir, lui-même étant malade, âgé de 32 ans et muni de tous les secours de l'église* ». **Ernest-Marie Regnault** est né à Champrépus le 1er juin 1866. Il épouse, âgé de 25 ans, le 24 novembre 1891, **Lucie-Marie Leheup**, née le 17 janvier 1873, à La Colombe, jeune fille mineure de sept ans plus jeune que lui et le couple s'installe au Mesnil-Amand, à l'Argillière sur une ferme de 10 hectares, 56 ares, 50 centiares, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, verger, légumier, pièces de terre labourables et en herbages. Elle est la fille **d'Arsène-Désiré Leheup** et de **Maria-Honorine Néel**. Un contrat de mariage avait été établi chez Me **David** notaire à Villedieu le 14 novembre 1891 et intégrait une donation des époux **Regnault**, la propriété du Mesnil-Amand. Un garçon naît de cette alliance le 20 juin 1893 au Mesnil-Amand : **Marcel-Désiré-René**, qui héritera de l'ensemble des biens, sur décision testamentaire, de son grand-père. Ce jeune homme décède le 16 octobre 1914, à Quedlinburg, des suites des blessures de guerre.

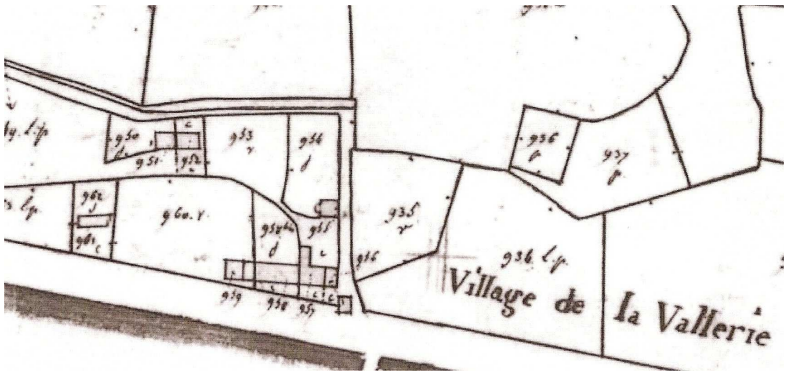

Un acte de concession trentenaire est établi le vingt mai 1904 entre **Briault,** le maire et **Ficet**, de La Colombe, pour les deux sépultures **d'Ernest** et de **Désiré Regnault**. Le contrat précise « *que les portions de terrain concédées comprennent deux tombes et sont contigües. La première est située à soixante centimètres et à gauche de l'allée allant du portail du cimetière à la porte principale de l'église. Son angle sud-ouest est situé à 4 mètres de la borne nord-est du monument aux morts. Les deux concessions sont immédiatement à l'ouest des concessions **Foucard*** ».